

Séance plénière du **15 mai 2025**,

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze** du mois de mai à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 9 mai 2025 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET - Mme Danielle ROY - M. Michel VENEAU - M. Gilbert LIENHARD - M. Pascal KNOPP - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Corinne COLONEL - Mme Annie MILLIARD – Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHE - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUV AIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Frédéric AUCOUTURIER

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Michel RENAUD – M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Martine LEROY à M. Yannis BONNET
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Jacky SCHOLLER à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
M. Jean-Jacques BERTIN à Mme Nathalie LIEBARD

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Alexandre BLANDIN** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Demandes de subventions pour les travaux de rétablissement de la continuité écologique auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Bourgogne-Franche-Comté

M. Hicham BOUJLILAT ne prend pas part au vote.

L'un des enjeux majeurs identifiés dans le cadre du Contrat Territorial est la restauration de l'état morphologique et du fonctionnement des milieux aquatiques. Les pratiques pastorales et le passé de meunerie du territoire ont nécessité l'aménagement de seuils et de vannes, et bon nombre d'entre eux ne présentent plus d'utilité. Néanmoins, ces ouvrages persistent et continuent d'impacter la continuité écologique en cloisonnant les cours d'eau. Le rétablissement de la continuité écologique par la suppression ou l'aménagement de ces ouvrages faisant obstacle à l'écoulement de l'eau, permettra une amélioration du fonctionnement du cours d'eau. En effet, ces aménagements permettront une meilleure circulation des espèces piscicoles et des sédiments. Ainsi que la suppression de retenue d'eau en amont de l'ouvrage, qui entraîne la diminution de la quantité d'eau par évaporation.

Le plan de financement de 2025 serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de rétablissement de la continuité écologique	35 000 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%)	17 500 €
		Région Bourgogne-Franche-Comté (30%)	10 500 €
		Collectivités (20%)	7 000 €
TOTAL (HT)	35 000 €	TOTAL (HT)	35 000 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le compte du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou ;
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté pour le compte du contrat territorial Vrille Nohain et Mazou ;
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférent.

Nombre de conseillers : 54

Présents : 41

Pouvoirs : 6

Votants : 47

Pour : 46

Abstention : 0

Contre : 1

MAJORITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Alexandre BLANDIN, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 058-200067916-20250515-2025_15_05_22-DE

S²LO